

Le Collège

Réuni en CSA élargi les 05 et 06 novembre, le SNPDEN Grenoble appelle l'ensemble du syndicat à une réflexion immédiate sur **le collège**. Sans attendre les futures élections présidentielles il est urgent d'être force de proposition.

Quels sont les objectifs du collège? Quelle prise en compte des élèves en difficulté ?
Quel avenir pour les EGPA ?

Nous réaffirmons notre souhait d'une réelle mise en place du socle commun de connaissances et de compétences. FINIES LES NOTES !!!!!

Par ailleurs, une réelle autonomie est attendue par les collègues, autonomie qui dépasse la seule possibilité de faire des groupes en sciences, mettre en place les options (latin, DP3...).

On attend une dotation de la façon suivante :

1. Dotation de base commune à l'ensemble des établissements
2. Dotation au regard des caractéristiques de l'établissement (public, locaux, salles de sciences, options...).
3. Dotation garantissant une marge de manœuvre au minimum 10% de la première partie.

La Mastérisation

Le CSA du SNPDEN Grenoble rappelle son attachement à un service d'éducation de qualité et à une gestion attentive des ressources humaines.

Au regard de cette réforme le SNPDEN dénonce l'appauvrissement de la formation professionnelle et pédagogique des futurs enseignants :

-fondée essentiellement sur l'aspect financier répondant aux économies de postes
-axée sur la seule maîtrise théorique universitaire et la perte de l'expérimentation sur le terrain

- donnant trop priorité à la discipline et engendrant la disparition des dimensions didactiques et pédagogiques.

De plus, le système d'organisation incluant le remplacement des stagiaires pendant leurs quatre semaines de stage amplifie la dégradation de la qualité du service public d'éducation.

En conséquence nous refuserons tout départ non remplacé conformément à l'article R421-10 du code de l'éducation.

Nous demandons que le SNPDEN interpelle le ministère pour une mise à plat de cette réforme

Retraite

Le CSA de l'académie de Grenoble réuni le 5/11/2010 à Yenne (73), regrette l'apparente disparition de la sous commission retraite et demande au CSN de clarifier la position de notre syndicat quant à la spécificité du collège « retraité ».

De même, à l'heure où nous sommes engagés dans la mobilisation sur les retraites, le syndicat doit se positionner précisément sur :

- Le maintien de la possibilité de partir à 60 ans
- Le départ à la retraite à 62 ans : de fait, beaucoup de collègues prolongent et dépassent cet âge.
- Une meilleure prise en charge des carrières incomplètes : décote jusqu'à 67 ans ramenée à 65 ans.

Situation des Directeurs d'EREA/ERPD :

A partir de septembre 2011, toute nouvelle nomination d'un personnel enseignant titulaire du DDEAS sur un poste de direction EREA/ERPD entraînera automatiquement l'intégration de ce dernier dans le corps des Personnels de Direction, par liste d'aptitude.

Il reste à traiter :

D'une part la situation des chefs d'établissement directeurs d'EREA/ERPD, actuellement encore non intégrés dans le corps des personnels de direction (la DE s'était engagée à étudier chaque cas de manière à ce que cette intégration se fasse sans aucune perte de salaire).

D'autre part, la situation des collègues chefs d'établissement directeurs d'EREA/ERPD qui ont opté pour l'intégration dans le corps des Personnels de Direction après un certain nombre d'années d'exercice en tant que directeur d'EREA, années non prises en compte dans les opérations de promotions et de mutation. (Là aussi, la DE était prête à reconsidérer chaque situation. Il y a des carrières qui s'en trouveraient positivement modifiées passage en 1ère classe voire hors classe).

Le CSA de Grenoble, réuni les 5 et 6 novembre dernier demande :

1. Intégration des enseignants assurant des fonctions de chef d'établissement dans le corps des Personnel de direction par **"glissement indiciaire dans la classe correspondant à leur indice"** et sans perte de salaire. Cette demande ne concerne que 62 des 89 Directeurs d'EREA/ERPD
2. **"Prise en compte des années d'exercice"** en tant que chef d'établissement hors du corps des Personnel de direction, pour les collègues intégrés par liste d'aptitude dans leur promotion au sein du corps des personnels de direction. C'est le cas de la grande majorité des 37 collègues concernés.

Situation des Directeurs de SEGPA :

Les Directeurs et Directrices de SEGPA, ne peuvent aujourd'hui, se syndiquer au SNPDEN. Beaucoup d'entre eux se tournent donc vers un syndicat « concurrent » qui, lui, leur ouvre ses portes depuis plusieurs années. Lorsque ces collègues (dont le travail a évolué et qui, de fait, assurent aujourd'hui de réelles tâches d'adjoint) décident de passer le concours de PERDIR, ils ne rejoignent pas nos rangs.

Il faut rappeler que depuis plusieurs années, toute direction de SEGPA peut se voir confiée à un Personnel de Direction Adjoint.

Le CSA de Grenoble, réuni les 5 et 6 novembre dernier souhaite que le SNPDEN se penche sur le statut des Directeurs et Directrices de SEGPA (et notamment sur leur intégration par liste d'aptitude dans le corps des PERDIR).

Il demande que ces collègues puissent d'ores et déjà être accueilli syndicalement et donc se syndiquer au SNPDEN.

Laïcité

Le CSA de l'académie de Grenoble réuni le 5/11/2010 à Yenne (73) s'étonne de l'affichage ostentatoire du choix religieux du Président de la République lors de sa visite à Rome. Il s'inquiète également du respect de la laïcité dans le cadre de la consultation sur les rythmes scolaires.

Article 34

Le CSA de l'académie de Grenoble réuni le 5/11/2010 à Yenne (73) regrette la difficulté de faire reconnaître, en confiance, par les autorités hiérarchiques l'intérêt de l'article 34 de la loi de 2005, outil primordial pour l'adaptation locale en matière d'enseignement et d'éducation.

Statut des enseignants

Les missions et les compétences attendues des enseignants sont déjà définies mais leur statut ne permet pas leur mise en œuvre.

Comment engager une réflexion au sein de l'UNSA sur la modification des statuts et des horaires (décret de 1950) ?

Souhaitons-nous recruter les professeurs en lien avec le projet d'établissement ?

Si les professeurs sont amenés à s'investir davantage dans la vie des établissements, comment faire évoluer l'évaluation des enseignants ?

L'obligation de formation doit-elle être inscrite dans le statut des enseignants ?

Comment anticiper l'évolution de notre métier en lien avec l'évolution inévitable du statut des enseignants ?

Désengagement de l'état

D'une part, nous constatons un désengagement de l'état en termes de moyens humains et financiers. Cependant les effets d'annonce et les injonctions du MEN se multiplient, les contrôles dans tous les domaines sont de plus en plus prégnants notamment via les multiples applications informatiques.

D'autre part, nous constatons une forte dynamique territoriale orientée politiquement et trop souvent à la limite de l'ingérence.

Comment garantir une équité de traitement ?

Comment préserver le service public Éducation Nationale ?

Comment l'EPL peut continuer à exister en tant qu'entité juridique autonome ?

A l'heure où l'on parle d'une troisième phase de décentralisation, les équipes de direction revendiquent d'être reconnus comme des partenaires à part entière.

Remplacements

Quelle position prend le SNPDEN suite à la parution au B.O. d'un texte concernant le remplacement ?

Vie syndicale

Nous avons manifesté à plusieurs reprises et avons appelé les collègues à rejoindre les manifestations.

Nous demandons au siège de prévoir des outils pour ces temps importants. Drapeaux, bannières etc... que les académies pourraient acheter. Travail au niveau national avec une centrale, à chaque académie de choisir ses produits...

Il est primordial que le SNPDEN soit visible ...